



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- SESSION 2019 -

Mardi 12 mars 2019

Epreuves écrites d'admissibilité :

Epreuve n° 1 :

L'épreuve consiste en une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures, etc.) permettant d'évaluer l'ouverture d'esprit des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

(Arrêté du 18 mars 2016 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves des concours interne, externe et du troisième concours de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur pour les années 2016 à 2020.)

(Durée : 4 heures – Coefficient 2)

NOUVEAUTES 2019

1. LES COPIES SERONT RENDUES EN L'ÉTAT AU SERVICE ORGANISATEUR. A L'ISSUE DE L'ÉPREUVE, CELUI-CI PROCÉDERA À L'ANONYMISATION DE LA COPIE.
2. NE PAS UTILISER DE CORRECTEUR D'ORTHOGRAPHE SUR LES COPIES.
3. ÉCRIRE EN NOIR OU EN BLEU – PAS D'AUTRE COULEUR.
4. IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE SUR LA COPIE.

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
RELEVANT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

- SESSION 2019 -

Sujet :

« L'action de l'Etat sur les territoires : quelles marges de souplesse au regard du principe d'égalité ? »